

Nom et coordonnées de l'école : Ecole maternelle Saint-Savin	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 1^{ER} 2ND 3^{EME} TRIMESTRE
Commune : Saint-Savin	
	Date : vendredi 25 mars 2022

Circonscription Blaye.

Présents :

Président(e) - (directeur d'école) : Mme Bedot

Inspecteur (trice) de l'éducation nationale : M.Guillerot (excusé)

Equipe enseignante :	Mme Louis, Mme Arnaud, Mme Vitti, Mme Portanier, Mme Pradens
Le maire ou son représentant :	M.Renard, M.Pascaud, Mme Rubio
DDEN :	
Invités (personnel municipal,...) :	Mme Escrig (PMI) ATSEM : Mmes Clair, Lacour, Magot, Cauvet-Duhamel, Hériaud. Délégués de parents d'élèves : Mme Ferry, Mme Mallet, M.Chatard, Mme Caillaud, Mme Miodini.

Excusées :

Enseignantes : Mmes Lassalle, Ghaouti (mi-temps) et Coulon (temps partiel),
ATSEM : Mme Sans.

Début du conseil d'école : 17h00

Secrétaire de séance : Mme Portanier

Ordre du jour

- 1- Prévision des effectifs pour la rentrée 2022/2023 ;
- 2- Protocole et aménagements ;
- 3- Parcours de l'élève : APC, assiduité, PMI
- 4- Projets et actions pédagogiques pour l'année en cours (sorties scolaires, carnaval, spectacle de fin d'année, classe découverte...);
- 5- Bilan financier de la coopérative scolaire ;
- 6- Budget mairie pour l'année civile 2022;
- 7- Sécurité (commission de sécurité, bilans des exercices) ;
- 8- Aménagements école et petits travaux ;
- 9- Point informatique
- 10-Intervention des délégués de parents d'élèves

1 – Prévisions des effectifs pour la rentrée 2022

Le comité technique spécial départemental réuni le 1^{er} mars 2022 et le conseil départemental de l'éducation nationale consulté le 3 mars 2022 ont procédé à l'examen des situations d'écoles dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire prochaine. Sur la base de prévisions d'effectifs pour la rentrée 2022, il a été retenu une attribution de classe maternelle dédoublée et une modification de la décharge de direction (passage de 0,25 à 0,33).

L'accueil des enfants de moins de 3 ans dans le cadre du dispositif sera reconduit.

Comme cette année, les parents déposeront des demandes en mairie, des rendez-vous seront proposés. Une première rencontre avec le docteur Saad Eddine médecin PMI a eu lieu le 22 mars pour un état des lieux et des besoins du secteur. Ce temps a pour but de cibler les familles qui pourraient bénéficier du dispositif dans le secteur géographique de la ZAP.

Une commission aura lieu si besoin courant juin. Lors de cette commission, un CPC représentant l'IEO ou l'IEO, la directrice, l'enseignante, la psychologue scolaire, le maire et ses adjoints en charge de la mission scolaire ainsi que les partenaires sociaux et médicaux de la petite enfance : une assistante sociale de secteur et Mme Saad-Eddine (médecin PMI) examineront les demandes selon plusieurs critères et établiront la liste des enfants pouvant entrer dans ce dispositif.

Mme Bedot a contacté la personne en charge des inscriptions : Mme Gibeaud pour qu'elle contacte les parents des enfants nés en 2020 afin de leur transmettre l'information concernant le dispositif d'accueil de moins de 3 ans.

Un courrier a été envoyé aux familles.

Mme Bedot a transmis à toutes les écoles du secteur de la ZAP un mail avec le livret d'accueil en pièce jointe afin que les directeurs transmettent l'information aux familles.

Monsieur le maire avance que le dispositif de moins de 3 ans étaient prévus pour les enfants éloignés de la culture scolaire et que ce n'est pas un mode de garde.

Il est rappelé que des contraintes géographiques se greffent aux problématiques que peuvent rencontrer les familles ciblées : pas de moyen de locomotion, pas de permis de conduire.

M. Renard explique qu'il est difficile pour les parents de récupérer leurs enfants en cours de journée car tel est le contrat.

Mme Pradens souligne que le dispositif accueille effectivement des enfants éloignés de la culture scolaire et ce de plus en plus, mais que les familles qui travaillent peuvent elles aussi avoir accès au dispositif en partenariat et toute complémentarité avec les assistantes maternelles notamment.

Le dispositif met en place le projet de chaque élève en partenariat avec les familles, il s'adapte aussi, selon les cas et les besoins des enfants, aux contraintes des familles quand il le faut.

Mme Bedot précise que ce dispositif est le dispositif qui se rapproche le plus de la mission d'un dispositif tel qu'il est pensé et présenté dans les textes officiels.

Il est rappelé également qu'il faut favoriser les élèves éloignés de la culture scolaire mais qu'aucun véto ne peut être posé dans le cas contraire. Si l'effectif dépasse 17, la commission s'appuiera sur le cahier des charges pour statuer. Cahier des charges mis en place lors de l'ouverture du dispositif avec la municipalité et les partenaires.

Mme Rubio souhaiterait un bilan, Mme Bedot note que toutes les informations concernant les familles sont inscrites dans les dossiers déposés en mairie.

- PS : l'effectif des 15 TPS + 22 (liste des administrés) soit **37 PS** (soit 8 de plus que cette année)
- MS : **30** (23 de moins que cette année)
- GS : **53 GS** (18 de plus que cette année)

Soit un total d'environ **138 enfants (comme aujourd'hui)**

Pour le moment, la base pour les PS est la liste des administrés mais elle est aléatoire.

L'an dernier, nous avons enregistré beaucoup d'inscriptions dans l'été et en septembre d'enfants qui arrivaient sur la commune. Les logements n'ont toujours pas été livrés à ce jour, cela risque d'impacter sur les prévisions actuelles.

M. Renard informe le conseil que les logements seraient livrés à partir de juin 2022 : 79 logements dont 22 T2.

Les habitants de St Savin qui avaient déposés leur candidature sur ces logements les maintiendront.

57 logements pourraient accueillir des enfants dont une majorité déjà sur la commune.

2 – Protocole et aménagement

A compter du 14 mars 2022, le protocole sanitaire est passé au niveau 1 : niveau vert pour l'ensemble des écoles et établissements scolaires du territoire national.

Ce passage au niveau 1 a impliqué notamment :

- la fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves ;
- la fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives ;
- les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont quant à elles maintenues.

Le passage au niveau 1 implique également **la fin de l'obligation du port du masque en intérieur** pour les élèves de l'école élémentaire. En complément et conformément aux recommandations émises par les autorités sanitaires, l'obligation du port du masque en intérieur est également levée à compter du 14 mars 2022 pour tous les personnels ainsi que les collégiens et lycéens en cohérence avec les évolutions retenues en population générale.

S'agissant de la limitation du brassage, il est recommandé, dans un premier temps et dans la mesure du possible, **de limiter les brassages trop importants entre groupe-classe et niveaux notamment pendant les temps de récréation et de restauration**. C'est pourquoi nous continuons de fonctionner avec les groupes protocolaires actuels (avec récréations, temps de restauration et entrées et sorties sur des temps ou lieux différents).

La municipalité a doté chaque classe d'un détecteur du niveau de CO2 pour contrôler l'air dans les espaces clos et mieux lutter contre la propagation du coronavirus.

Il manque les adaptateurs pour les charger, Mme Rubio explique que les détecteurs sont rechargeables sur ordinateur et autonome longtemps. Mme Arnaud a constaté l'inverse soit une très faible autonomie.

3- Parcours de l'élève :

APC :

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) font partie des obligations de service des professeurs d'école de tous les niveaux, de la petite section de maternelle au CM2. Néanmoins, les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés.

Elles offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.

Les Assises de l'école maternelle de mars 2018 ont montré la nécessité d'approfondir la réflexion pédagogique à l'école maternelle, en particulier sur les mécanismes d'acquisition d'un vocabulaire précis et des structures de la langue pour contribuer à lutter efficacement contre la première des inégalités, celle devant la langue. Une bonne maîtrise du langage à 6 ans est en effet déterminante pour la réussite scolaire de tous les élèves.

A l'école maternelle, l'aide peut être consacrée au renforcement de la maîtrise de la langue orale et à la découverte de l'écrit, par exemple, par l'accès à des récits riches et variés. Le travail en petits groupes permet de solliciter chaque élève et favorise les échanges avec l'enseignant. Ce temps d'aide permet aussi la mise en œuvre de jeux symboliques et de jeux à règles.»

Objectif de prévention

La précocité de la prévention est un gage de réussite pour tous les élèves L'aide pédagogique complémentaire contribue à la mission de prévention de l'école maternelle, en évitant que la difficulté s'installe et s'accumule.

Les activités proposées répondent à des besoins identifiés. La liste des élèves concernés évolue au cours de l'année en fonction des progrès et/ou de l'émergence de besoins nouveaux. Un même élève ne peut être pris en charge toute l'année et il n'est pas envisageable de proposer le même type d'action tout au long de l'année.

Les activités pédagogiques complémentaires mettent l'élève en situation de réussite sans pour autant réduire les exigences : les tâches demandées sont à la mesure de ses possibilités, suffisantes pour susciter l'intérêt et atteignables grâce à l'étayage bienveillant de l'adulte.

Le travail en groupes restreints permet de solliciter davantage chaque élève, et par là même multiplie les stimulations. Il assure un étayage renforcé de l'adulte, favorise les interactions verbales entre pairs et avec l'enseignant. Les essais, les reformulations, l'explicitation des démarches (décrire, raconter, expliquer...) sont facilités.

Toutes les formes de regroupement sont possibles : élèves d'une même classe, de plusieurs classes d'un même niveau, de différentes classes d'un même cycle, de cycles différents (exemple : GS/CP).

Lieux :

Les lieux où se déroule l'APC sont fonction de l'activité prévue. Tous les lieux disponibles de l'école (classes, BCD, la salle de jeux, cour de récréation, salle de restauration scolaire...) peuvent être utilisés.

A Saint Savin, ce sont les classes qui sont utilisées.

Remarque : pour les enfants de moins de 3 ans, dans le cadre d'un projet transversal portant sur l'adaptation aux différents lieux de l'école, le développement du langage oral et le vivre ensemble, les APC peuvent avoir exceptionnellement lieu sur le temps de restauration scolaire, sur un temps limité défini en concertation avec l'IEN de circonscription et la municipalité. C'est le cas pour le dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans de l'école de Saint Savin.

Temps

La recherche a identifié le début et la fin de matinée, ainsi que le début d'après-midi comme des moments de faible vigilance. On évitera donc de placer les APC sur la pause méridienne. Lorsque l'école débute à 9h, un temps d'APC reste néanmoins possible de 8h30 à 9h.

Si le besoin de sommeil des enfants est respecté par une sieste en début d'après-midi, alors la place des APC après la classe reste le meilleur choix. Enfin, si cela est possible, on privilégiera une durée de 30 minutes, compatible avec les capacités d'attention des enfants de maternelle.

L'école maternelle de Saint Savin propose les APC de 16h à 16h30.

Pour la période de septembre à décembre : 30 élèves ont pu bénéficier d'un temps d'APC par groupe de 5 maximum autour des compétences de langage oral et langage écrit.

Pour la période 2 de Janvier à avril : 38 élèves bénéficient de ce temps d'aide personnalisée.

Les élèves des classes n'ont pas pu être brassés en raison du protocole sanitaire mais les années précédentes, les élèves étaient regroupés en fonction de leurs besoins et difficultés.

Assiduité :

« L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de 3 ans et jusqu'à l'âge de seize ans » Art L131-1 modifié par LOI 20196791 du 26 juillet 2019-art11.

Conformément au décret 2019-826 du 2 août 2019, un aménagement de la durée de la journée peut être envisagé pour les PS. Dans le cas d'aménagement, l'emploi du temps défini doit faire l'objet d'une autorisation de la direction, de l'IEN et d'une contractualisation avec la famille (convention). Cet aménagement doit tendre progressivement vers une fréquentation régulière et assidue.

Concernant les élèves de MS et GS, l'inscription implique une fréquentation à temps plein et assidue dès le début de l'année scolaire. Les enfants ayant des besoins particuliers peuvent bénéficier d'un aménagement d'emploi du temps dans le cadre de leur projet de scolarisation (PAI/PPS).

Les parents doivent informer l'enseignant des absences de leur enfant par un mot signé et fournir, dans le cas de maladies, un certificat médical. Une absence de 4 demi-journées par mois non justifiées donnera lieu à un signalement à l'inspection académique. En cas de persistance du défaut d'assiduité, le directeur d'école réunira l'équipe éducative afin d'élaborer un dispositif d'aide et d'accompagnement adapté et contractualisé avec la famille. Si une poursuite de l'absentéisme est constatée en dépit de ces mesures, la famille sera convoquée en présence du représentant du département et du directeur. Lorsqu'en dépit de toutes les mesures prises, l'assiduité n'est pas rétablie, l'ultime recours est la mise en place d'une procédure de sanction pénale.

PMI :

Présence de Mme Escrig qui a présenté les rôles et les missions de la PMI.

Elle précise qu'il n'y a pas d'assistante sociale au sein du service : la PMI est un service de santé.

PMI en charge de fournir les agréments pour les modes d'accueil, la PMI peut également être une aide pour les familles lorsqu'il s'agit de mettre en place un budget pour les assistantes maternelles etc.

Notre territoire est celui qui comporte le plus d'assistantes maternelles.

Mme Escrig et 4 autres puéricultrices sont en charge des bilans ¾ ans. Elle explique qu'il est important d'intégrer les parents au bilan.

Si les parents ne peuvent être présents, ils sont contactés par téléphone pour faire état des observations.

La PMI n'a pas mission d'alerter les services sociaux, elle est avant tout un service santé.

M. Renard parle d'évolution de la situation du secteur.

La difficulté de la médecine sur le territoire est évoquée.

Mme Bedot rappelle quelques points de fonctionnement : le médecin de PMI est sollicité pour les enfants de PS et MS. A partir de la GS, le médecin scolaire prend le relais.

Lorsqu'il est question de PAI, c'est au médecin scolaire uniquement de gérer quel que soit le niveau.

En REP, tous les élèves de GS devraient être vus par le médecin scolaire mais ce n'est pas le cas.

Mme Bedot précise toute l'importance de l'observation de la communauté éducative : enseignants/ATSEM qui sont les premiers à détecter et à faire le relais auprès des services de santé.

4- Projets et actions pédagogiques pour l'année en cours

► Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions:

- **Bibliothèque municipale** : tous les élèves se rendent à la bibliothèque une à 2 fois par mois.
- **Dans la classe de Mme Portanier (PS/MS)** : les élèves ont travaillé l'album "Roule galette" et confectionné des marionnettes, avec l'album « Petite poule rousse » les élèves ont pu travailler en langage grâce au raconté tapis.
- **Dans la classe de Mmes Ghaoui et Lassalle (PS/MS)** : les thèmes de la galette et de l'hiver ont été abordés avec comme supports les albums « Roule Galette », « La galette à l'escampette » et « A trois on a moins froid ». des galettes ont été dégustées en classe.
3 sacs à albums ont été mis en place. (Plouk/ Roule galette/ A trois, on a moins froid). La confection d'un abécédaire est en cours.
Le thème majeur de la période 4 mars/avril est le carnaval abordé au travers des albums « Boucle d'ours », « Lise fête le carnaval » et « Tortue pingouin » ainsi que « Les trois petits cochons ». D'autres sacs à albums seront mis en place. La mascotte T'choupi permet de mieux mobiliser et suscite des temps de langage et d'apprentissage. T'choupi continue de voyager chez les uns et les autres. Les enseignantes lisent régulièrement les récits rapportés des parents dans le cahier de voyage de T'choupi ; ce qui permet d'installer les prémices de l'écrit : sa permanence, son entité.
- **Les élèves de dispositifs dédoublés MS/GS et GS** ont travaillé le conte musical " Pierre et le loup " avec un travail plus spécifique sur l'archétype du loup, sur les émotions des personnages et sur l'association personnage/instrument.
Les élèves des 3 classes de GS iront visionner à la médiathèque la version originale **de Pierre et le Loup**, proposée par le Centre national de documentation pédagogique.
Une adaptation du conte particulièrement réussie dans sa pédagogie. Cette vidéo très poétique ne garde du conte que le récit musical. Sans parole, cette fable musicale permet à l'enfant de laisser libre cours à son imagination.

- les espaces jeux symboliques sont mis en place et investis: marchande, vétérinaire, ferme, restaurant etc. ces espaces changent à chaque période et tournent entre les dispositifs dédoublés. Ces espaces sont vecteur de langage et de scénarios langagiers riches.
- **Sortie cinéma** dans le cadre du travail en langage sur les archétypes de personnage :

Les classes de PS/MS se sont rendues le mardi 8 mars au cinéma le Zoétrope pour visualiser « Petites casseroles »

Les classes de MS/GS et GS se sont rendues ce même jour l'après-midi au Zoétrope pour visionner « Les fables de Monsieur renard »

Ces sorties cinéma étaient initialement programmées en décembre mais le protocole sanitaire ne le permettait pas, elles ont donc été différées à mars. Il a fallu attendre un allègement de protocole. Ces sorties sont des sorties prises en charge par la mairie dans le cadre du budget Noël.

- Sortie médiathèque le 11 février pour les classes dédoublées pour visionner des courts métrages autour du personnage du renard dans la continuité du travail autour du personnage rusé du renard.

► Construire les premiers outils pour structurer sa pensée:

L'équipe engage un travail autour de la composition/décomposition du nombre pour permettre aux élèves de mieux construire le nombre. Le choix d'une situation de référence a été opérée : la situation du bain des ours, du bain des animaux, du bain des pingouins (formation départementale).

De multiples autres activités sont mises en oeuvre dans le cadre d'un enseignement spiralaire.

► Agir s'exprimer comprendre à travers les activités artistiques:

Les élèves du dispositif de moins de 3 ans ont assisté à un spectacle vivant et parcours sensoriel intitulé « Toilci et Moilà » créé par la compagnie La Bicaudale dans le cadre du projet culturel et artistique de la classe. Ce spectacle décline les arts du cirque dans un univers de découverte sensorielle et joue avec les formes, les couleurs et les sons pour parler aux petits de la différence, du territoire et du partage. Cette expérience est reprise en classe par des activités sensorielles, musicales et motrices qui vont permettre aux enfants de retraverser l'univers du spectacle. Une première série d'albums a été choisie pour aborder par le biais de la littérature le thème du « à moi » si proche du vécu émotionnel des enfants de 2ans. Une deuxième série permet de les sensibiliser à la poésie, à la musicalité de la langue et au plaisir que les mots peuvent susciter en bouche ou à l'oreille.

→ Education musicale

Projet réalisé sur les 3 classes de PS/MS

*Présentation d'instruments de musique dans la classe, (clarinette, saxophone, flûte et d'autres...), avec un invité musicien (parent d'élève ou connaissances) surprise par semaine.

Projet réalisé sur les 2 classes de Mme Coulon et Mmes Ghaouti/Lasalle

*Ecoute d'une œuvre musicale : « Pierre et le loup » conte musical pour enfant.

*Découverte des instruments de l'école et pratique collective, séances de Rituels quotidiens d'explorations instrumentales : apprendre à écouter et s'écouter, savoir nommer, trier et classer les instruments en fonction des gestes à faire pour produire un son, savoir les utiliser correctement.

→ Arts visuels

Les élèves de PS/MS de la classe de Mme Portanier ont réalisé une fresque, des masques et des tableaux mettant en scène les personnages du conte « Roule Galette »

Projet « carnaval ».

Les élèves de toutes les classes préparent en arts visuels un costume pour le carnaval qui aura lieu le vendredi 15 avril.

Les élèves auront un temps pour défiler dans la cour avec leur groupe protocolaire:

TPS

PS/MS ensemble

GS ensemble.

Tous les costumes auront été préparés dans le cadre de projets pédagogiques de classe.

Il y aura également un temps de jeu et d'animation mis en place par l'association califourchon avec 3 animateurs. Nous remercions la municipalité pour l'attribution de subvention exceptionnelle qui permet de bénéficier des services de l'association Califourchon pour 800 €

► Agir s'exprimer comprendre à travers les activités physiques :

Pour les dispositifs dédoublés :

- Cycle crosse en période 4 et 5 : Manipulation de la crosse puis, jeux collectifs.

- Cycle orientation en période 4.

- Cycle vélo en période 5

► Explorer le monde:

→VPI, Classe mobile et tablette :

Les élèves des dispositifs dédoublés utilisent tous les jours les tablettes et les ordinateurs de la classe mobile ainsi que les appareils photo.

Les élèves de GS 1 et GS 2 utilisent quotidiennement le VPI pour écoute, lecture d'images, jeux interactifs, supports de lecture de travail autour des syllabes et des sons.

Les élèves de MS/GS travaillent avec le Mur sonore et Lunii

→ Elevage et jardinage :

Mise en place d'élevages de coccinelles et papillons pour observation et lâcher dans le jardin plantations et semis pour attirer coccinelles et papillons (capucines, coquelicots, centaurées...) notamment dans la classe de Mme Portanier.

Les classes de PS/MS se rendront à la ferme pédagogique Califourchon à Cézac dans le cadre du projet pédagogique autour du vivant le 4 avril prochain :

Tétée de quelques Cabris à 10h30

• Une promenade en calèche tirée par un cheval autour des parcs des animaux (environ 30 minutes, horaires à définir ensemble)

• Un tour de la ferme à bord du petit train le « Touff-Touff »

• Un accès libre à la ferme

Cette sortie pédagogique est prise en charge par la coopérative scolaire : 7 euros par élève pour la ferme pédagogique ; le transport est financé par la mairie : 300 €.

Dans les classes dédoublées MS/GS et GS:

- Observer la croissance / Périodes 2 et 3 : Plantation de bulbes dans le jardin et dans la classe.
- Connaître quelques caractéristiques d'animaux : fiches d'identité du caribou, du renard, de la poule et du loup (à venir) en complémentarité du travail sur les archétypes des personnages.
- Observer la croissance : Élevage de coccinelles et/ou papillons et libération début avril.
- Prendre soin d'un être vivant : Le poisson rouge de la classe (GS 2 Mmes Bedot/Louis).
- Réaliser une recette de cuisine : Bonhomme de pain d'épice.
- Utiliser un microscope (classe de GS 1 Mme Arnaud et MS/GS Mme Vitti).

Projet classe découverte:

Les classes de Mmes Bedot/ Louis, Mme Arnaud et les GS de Mme Vitti participeront au projet pédagogique de sorties avec nuitées au village vacances La Martière à Oléron les 23,24 et 25 mai 2022. Ce projet de classe découverte est pensé dans le cadre du parcours culturel de l'élève avec un travail sur le patrimoine.

Le centre est géré par des animateurs, nous leur avons transmis nos demandes, notre projet. Nous reconduisons le projet de 2020 qui n'avait pas pu aboutir en raison du contexte sanitaire.

Nous avons déjà l'organisation des différentes activités sur les 3 jours : pêche à pieds, jeu d'orientation, land-art, balade en bateau autour de Fort Boyard et journée sur l'île d'Aix.

L'acompte versé par la coopérative scolaire de 2658€ s'est transformé en avoir.

Le voyage scolaire éducatif revient à 5564€

Ce budget comprend les repas, le couchage et les activités et prestations proposées par les animateurs (un animateur par classe) + le bateau pour l'île d'Aix + le budget bus qui nous amène à Oléron et à Boyardville pour nous ramener en suivant :1427€

Soit un total de 6991€

- Une participation a été demandée à la mairie, celle-ci alloue un budget de 16 euros par élève et par jour soit 2256€
- les familles participent à hauteur de 55€ par enfant , les familles peuvent échelonner le paiement sur plusieurs mois.

Les cotisations de la coopérative scolaire données en début d'année seront également

utilisées pour subventionner le voyage GS1 : 120€ GS2 : 80 € MS/GS3 : 75€

Les calendriers : 64 € par classe soit 192€

Les cotisations et les calendriers rapportent 467€.

Les photos scolaires rapportent pour les classes concernées : 464€

Il restera à trouver 1769 €.

Au sortir de la classe découverte, une soirée de coutume est organisée pour présenter aux parents le travail réalisé au moyen d'une projection vidéo.

Jusqu'alors, les familles n'ont pas pu avoir de réunion de présentation, elles ont à disposition un padlet avec toutes les informations et la possibilité de poser des questions. Il sera potentiellement envisageable début mai de proposer une réunion en extérieur si besoin pour répondre aux dernières interrogations des familles.

Mme Ferry explique que des familles se sont questionnées quant aux accompagnateurs qu'ils ne connaissaient pas, pour exemple les services civiques de l'école : Jade Fillatreau et Mathilde Faudry.

Il faut savoir que Jade et Mathilde interviennent dans la classe de GS une demie journée chacune par semaine pour connaître les élèves et pour que le lien se crée et qu'elles soient reconnues comme référentes également.

Sylvie Magot qui accompagnera également durant le voyage sera dans la classe à la place de Frédérique quelques semaines avant le voyage.

Afin de créer de la cohérence dans la classe de MS/GS de Mme Vitti : projet de sortie sur l'île d'Aix pour rejoindre les GS le mardi le 24 mai sur la journée.

5- Bilan financier de la cooperative scolaire

Solde au 22 octobre 2021 : 2737.56€

Dépenses	Recettes
Achat de petits matériels : bulbes, albums, ingrédients soupe, dvd, artothèque, de Noël et goûter de Noël, pâtisserie ... 13.16 + 38 + 4.32 + 67.35 + 65.24 + 41.96 + 72 + 34.45 + 18.84 + 113.07 + 77.82.41 + 115.67 + 10.53 + 11.95 + 71.43 + 29.39+27.76 + 18.42= 913.71€	Don asso Les Loupiots de chez nous : 1178€ (répartition en 7 soit 168€ par classe)
Partage de galettes : 151.20€	Vente calendriers : 292.50 + 145 + 65 + 53 + 5 + 37.5 = 598€ Bénéfice calendriers : 448€ (en 2020 2021 : 455.20€)
Achat matériel durable : 908.68€ détail = casques audio et répartiteurs = 134.92€ / 2ème lot de briques pour la récré = 359.16€ / matériel pédagogique jocatop GS DD : 134€ / 2 tapis à histoires (avec don asso) = 175€ 1 pyramide espace noir classe 3 (avec don asso) : 105.60€	Vente photos scolaires : 1724+ 460 + 64 + 374 + 45+25 + 363 + 15 + 3+17 = 3090€ Bénéfice photos : 1084€ (en 2020 2021 : 1047.16€)
Commande élevages coccinelles et papillons pour toutes les classes sauf MD3 : 472€	Vente sacs et Foutas : 445+47.50+1510 = 2002.50€ Bénéfices : 317.77€ (en 2020 2021 : 664.40€)

bac rangement pour 2ème lot de briques = 90€ Achat calendriers : 150€ Achat objets INITIATIVES : 1684.80€ Achat photos scolaires : 2006€	
Total dépenses : = 6376.39€	Total recettes : 6868.50€

Acompte classe découverte report pour mai 2022 : 2658€

Solde au **25 mars 2022 : 3229.67€** (Solde au 10 mars 2021 : 5780.07€)

L'équipe tient à remercier l'association dissoute « les loupiots de chez nous » qui ont fait un don conséquent à la coopérative : 1178 €.

Activités à venir :

- **Tombola** : comme chaque année, une tombola sera organisée courant mai.
- la kermesse est pour l'instant programmée au vendredi 17 juin 2022, une réunion est programmée le 11 avril avec les délégués de parents d'élèves et l'association « les loupiots de Saint Savin » pour avoir une réflexion sur la forme donnée et les possibilités en fonction du contexte sanitaire moins restrictif mais toujours en arrière plan.

6-Budget mairie pour l'année civile 2022

Fournitures scolaires	4320€	
4 ^{ème} classe de GS DD	600€	
Papier photocopieur	900€	
Comités de lecture	630€	
Transport	2300€	
Jeux de Noël	16€ par élève	Prévision 144 élèves soit 2304€
Matériel de sport	500€	
Petit équipement : relieuse, plastifieurs logiciels etc	300€	
Spectacle de Noël : cinéma+bus	1200€	
Fournitures bureau	120€	

Total : 13174 €

Subventions :

Classe découverte subvention	16 par jour par élèves pour 4 classe	56*16*3 soit 2688€
	jours	
Carnaval subvention	600€	

Total : 3288 €

7- Sécurité scolaire et périscolaire

Un exercice d'évacuation « exercice incendie » a eu lieu lors du passage de la commission de sécurité le 15 mars dernier. L'exercice d'évacuation a été conforme aux attendus.

PPMS risques majeurs est programmé le 11 avril car nous devons brasser les groupes protocolaires et même les groupes scolaires. Selon le protocole en vigueur : soit nous ferons l'exercice tel qu'il doit être effectué en conditions soit nous adapterons comme nous avons déjà fait l'an dernier avec

- écoute des différents signaux d'alerte en groupe classe, discussions autour des différents comportements adaptés à chaque risque, des différents types de risques majeurs (pour les plus grands) , déplacements en échelonnés par groupe classe dans sa zone de mise à l'abri pour repérage.

8 – Aménagements école et petits travaux

Devant meuble à chaussures classe 7 , écoulement d'eau quand il pleut.

Un tableau de petits travaux sera envoyé comme avant chaque vacances à M.Pascaud.

9 – Equipement informatique

Les VPI ont été livrés et installés durant la période des vacances de Noël. Malheureusement il y a eu un couac, les ordinateurs n'ont pas été paramétrés pour les VPI. Nous avons dû interpellier M.Marque, de Gironde Numérique qui ne comprenait pas non plus pourquoi. Les ordinateurs ont été renvoyés pour être paramétrés.

Une classe de GS DD ne dispose pas de VPI, il nous avait été annoncé que les classes seraient dotées progressivement. Mme Rubio explique qu'ils attendent l'agrandissement de l'école pour prévoir et commander d'autres VPI. Pas avant la rentrée 2023, d'autant qu'il faut en priorité doter encore 2 classes à l'élémentaire. La maternelle n'est pas prioritaire.

Des bornes wifi ont été déposées à l'école : M.Marque est venu les installer. Ce système est très efficace sauf pour la classe 6 qui est encore trop éloignée et que ne capte pas le wifi.

Un logiciel supplémentaire pour installer sur les tablettes numériques a été acheté par la coopérative scolaire.

Tous les ans , la coopérative scolaire achète un voire 2 logiciels.

Photocopieur :

Depuis l'an dernier, l'équipe enseignante constate de nombreux ratés, erreurs, doublons concernant les photocopies couleur éditées en mairie. Les erreurs sont parfois importantes, Mme Bedot demande s'il possible de doter l'école d'un photocopieur couleur afin d'éviter le gaspillage et de permettre aux enseignants une gestion plus aisée.

Mme Rubio explique que la question sera étudiée en temps voulu, lorsque le contrat du photocopieur actuel arrivera à échéance.

Intervention de monsieur le maire autour du projet d'agrandissement de l'école maternelle :

M.Renard prévoit le début des travaux pour septembre 2022. La livraison serait programmée pour septembre 2023.

Le restaurant scolaire sera programmé en suivant car le restaurant actuel est fonctionnel.

Mme Rubio précise que durant les travaux, l'accès au parking sera difficile, il faudra anticiper.

8– dates des prochains conseils d'école

Troisième conseil d'école : mardi 21 juin 2022 à 17h15.

Fin du conseil d'école : 18h50

Fait à Saint-Savin le 04/04/2022

Le Directeur ou la Directrice,
Président(e) du Conseil d'Ecole Mme Bedot

Le Secrétaire de séance : Mme Portanier

